

Val d'Oise, le 3 octobre 2022 - Après son nettoyage au printemps dernier, l'ancienne décharge illégale de Boissy/Puiseux entame sa nouvelle phase de réhabilitation. Le mois dernier, les apports de terres inertes des chantiers locaux de la construction ont marqué le début des travaux de réaménagement afin de récréer des milieux agricoles et écologiques.

Ce projet, qui s'achèvera en 2024, est entièrement autofinancé par le modèle d'économie circulaire des terres excavées mis en œuvre par ECT.



2017 - En 6 mois, 6 000 tonnes / 14 000 m<sup>3</sup> de déchets ont été déposés illégalement sur le site



2022 - nettoyage du site, enlèvement et tri des 6000 tonnes de déchets, puis ouverture du site à la valorisation des terres inertes



2024 : après 2 ans d'aménagement seront restaurés 2,4 ha de terrains agricoles et 5.6 de **boisements** et de prairies herbacées

Les apports de terres inertes et les travaux d'aménagements agricoles, paysagers et environnementaux auront lieu à partir de septembre 2022 jusqu'à l'automne 2024

Le projet prévoit la reconstitution des espaces agricoles et la recréation d'une mosaïque de milieux naturels (herbacés, arbustifs et boisés). A l'échelle du territoire, le projet tient également compte des différentes contraintes foncières. patrimoniales environnementales propres au site et au cadre du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Pour en savoir plus sur le projet d'ECT à Boissy/ Puiseux : https://www.groupe-

ect.com/realisations/boissy-laillerie/

### Financer la réhabilitation du site par la réutilisation des terres inertes excavées

Après concertation avec les différentes parties prenantes publiques et les propriétaires privés, ECT a conçu un projet qualitatif, agricole et paysager : L'apport de terres inertes excavées des chantiers du BTP et leur réutilisation sur le site permettent à ECT de financer l'enlèvement des déchets et la réhabilitation paysagère et agricole du site.

Ainsi, le réaménagement s'établit dans le cadre d'un permis d'aménager instruit par les communes, complété d'une demande d'autorisation environnementale instruite par les services de l'Etat.

#### Des terres excavées inertes?

Il s'agit de terres issues des chantiers de la construction immobilières lors du creusement des fondations et des parkings. Le fait d'être inerte signifie qu'il s'agit de matériaux qui ne subissent pas de modification physique, chimique ou biologique. Les matériaux inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Les terres inertes ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles elles entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (directive 1999/31/CE du 26 avril 1999 – JOCE du 16 juillet 1999).

Le chantier d'origine, le transport et la réception de ces terres sont tracés selon la réglementation renforcée depuis le début de l'année 2022. Sur chaque site, ECT met en œuvre l'ensemble des contrôles de la chaîne de traçabilité.

Pour en savoir plus : <a href="https://www.groupe-ect.com/gerer-terres-excavees-btp/tracabilite-des-terres/">https://www.groupe-ect.com/gerer-terres-excavees-btp/tracabilite-des-terres/</a>



### Un partenariat entre ECT et de nombreux acteurs publics locaux

Face à l'ampleur des coûts de réhabilitation, les pouvoirs publics sollicitent en 2018 l'aide d'ECT et plus particulièrement la Préfecture du Val d'Oise qui souhaite trouver une solution pour l'enlèvement des déchets et la renaturation du site. Ce projet fédère plusieurs acteurs publics locaux : les communes de Boissy-l'Aillerie et de Puiseux-Pontoise, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et le Conseil départemental du Val d'Oise.

## CHIFFRES CLÉS DU PROJET

Enlèvement de Surface de terrain **6000 tonnes / 14.000 M3**: **8,1 ha** 

3,7 ha de plantation
de milieux boisés et
0,6 ha arbustifs

Création de
1,3 ha de milieux herbacés

Reconstitution de **2,4 ha de terrains agricoles** 



→ Voir la vidéo de la transformation du site

# REHABILITATION D'UNE ANCIENNE DECHARGE SAUVAGE ENLEVEMENT DE 14000 M³ DE DECHETS RENATURATION D'UN SITE DE 8,1 HECTARES

## A propos d'ECT

ECT inscrit sa croissance dans une stratégie d'économie circulaire : réutiliser les terres inertes des chantiers du BTP pour s'engager avec les territoires dans des projets d'aménagement concertés et durables.

**Chiffres clés :** Créée en 1997 | 200 collaborateurs | Une quinzaine de sites en exploitation en Ile-de-France | 13 millions de tonnes de matériaux excavés traités annuellement | entre 10.000 et 30.000 arbres plantés par an.

www.groupe-ect.com

